



## Bureau syndical du 29 novembre 2016

18h30 / 20h20 - PLVG à Lourdes

### Compte-rendu

#### Etaient présents :

##### *Membres du Bureau :*

Mme Viviane ARTIGALAS, CCVA  
Mme Maryse CARRERE, CCVSS, Présidente du PLVG  
M. Jean-Marie DUPONT, CCPT  
M. Joseph FOURCADE, CCM  
M. Dominique GOSSET, CCVAG  
M. Jean-Louis NOGUERE, CCPT

##### *Equipe du PLVG :*

Mlle BEGUE Emmanuelle, directrice  
Mlle RAVELEAU Orange, directrice adjointe  
M. FRYSOU Olivier, Chargé de mission PAPI  
Mme MOURET Francine, Secrétaire

#### Etaient excusés :

M. Jean-Louis CAZAUBON, CCPL  
M. Paul SADER, CCB  
M. Claude TRESCAZES, CNGG  
M. Bruno VINUALES, CCPL

\*\*\*\*\*

Ce bureau s'ouvre sous la présidence de Mme Maryse CARRERE. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être déroulé.

En préalable, Madame la Présidente propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

**TOURISME :** Modification du plan de financement de la demande d'aide relative à la stratégie vélo

**PAPI :** Proposition de transfert de la nouvelle station hydrométrique sur le Bastan de la commune de Sers au PLVG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Présentation du rapport d'analyse de l'offre du marché archivage photos, du rapport d'ouverture des plis du marché film sur la crue du 18 juin 2013 et proposition d'avis sur le nouveau cahier des charges national PAPI3 (fin de consultation le 02/12)

Présentation du projet de journée de formation des élus sur la gestion de crise en 2017

Afin de libérer au plus tôt M. FRYSOU, Mme CARRERE propose que les points concernant le PAPI soient abordés en début de séance.

Les membres du Bureau n'émettent aucune objection.

#### 1-ENVIRONNEMENT/PAPI :

Mme CARRERE laisse la parole à M. Olivier FRYSOU, chargé de mission PAPI.

**- Proposition de transfert de la nouvelle station hydrométrique sur le Bastan de la commune de Sers au PLVG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

M. NOGUERE souhaite rappeler l'historique du transfert de la nouvelle station hydrométrique sur le Bastan de la commune de Sers. C'est une demande de l'Etat qui est financée par le Fonds calamité de Sers.

M. FRYSOU indique qu'il s'agit d'une station de mesure de niveau d'eau en temps réel. Cette station a pour objectif d'alerter les riverains du Bastan en envoyant des SMS aux maires concernés lorsque des seuils de surveillance (préalablement définis par les élus) sont franchis. Cette station va servir à toutes les communes du Pays Toy et en cela elle anticipe une action inscrite au PAPI

qui vise à développer le réseau de surveillance sur les têtes de bassin. Le coût de maintenance d'une telle station s'élèverait à environ à 300 ou 400€ par an.

M.GOSSET pense que les coûts seront plus importants, notamment du fait des frais de communication téléphonique.

Mme CARRERE indique qu'en amont de cette station, il n'y a rien comme système d'alerte. Cela ne peut être que bénéfique pour le territoire.

#### **- Etat d'avancement des marchés « Archivage photos » et « Réalisation d'un film pédagogique sur la crue du 18 juin 2013 »**

M.FRYSOU indique que deux marchés ont été lancés par le PLVG à l'automne. Ils sont clôturés depuis fin novembre.

Le marché « Archivage photos » n'a reçu qu'une seule offre, celle d'OTIDEA/CPRIM pour un montant de 25600€ HT. Une tranche ferme de 19300€ HT avec une tranche optionnelle de 6300€ (site internet).

M.GOSSET demande en quoi cette action consiste.

M.FRYSOU lui indique qu'il s'agit d'archiver tous les supports liés aux crues récentes de 2012 et de 2013 comme les photos, les vidéos, les audios pour ensuite les conserver et les diffuser auprès du grand public pour préserver la mémoire de ces événements.

Mme ARTIGALAS demande si le PLVG sera soumis aux droits INA.

M.FRYSOU indique que si des droits audiovisuels sont demandés, il n'est pas prévu d'en verser dans le cadre de ce marché.

M.GOSSET indique que certaines personnes du territoire voudront monnayer leurs documents.

Mme RAVELEAU lui indique qu'aucune transaction financière ne sera possible.

Au vu des propos de M. FRYSOU, M. GOSSET trouve l'offre chère.

M.DUPONT lui indique que ce travail est très chronophage en temps.

M.FRYSOU rajoute que le montant élevé peut s'expliquer en partie par la durée du travail d'environ 6 mois et sur le fait qu'il est demandé au prestataire de concevoir des outils informatiques performants pour

- permettre au grand public de déposer ses fichiers sur une plateforme conviviale,
- permettre de diffuser sur un site internet dédié les informations récupérées.

M. FRYSOU indique que l'action 1-2 du PAPI contient deux opérations. La première concerne l'archivage des photos et des vidéos, la seconde concerne la réalisation d'un film pédagogique sur la grande crue du 18 juin 2013. L'enveloppe dédiée aux deux marchés s'élevait à 40 000€.

Le rapport d'analyse sur le deuxième marché « Réalisation d'un film pédagogique » n'est pas prêt, car 19 offres ont été reçues, mais M. FRYSOU indique qu'il est possible que le budget initial soit dépassé.

Mlle BEGUE propose de faire les analyses, de réunir la Commission de sélection et de délibérer au prochain Conseil syndical du 20 décembre.

Les membres du Bureau approuvent cette décision.

#### **- Proposition d'avis sur le nouveau cahier des charges national PAPI 3 (fin de consultation le 02/12)**

M FRYSOU présente dans les grandes lignes les modifications apportées par le projet de cahiers des charges PAPI 3 qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- le dépôt d'un PAPI d'intention devient un préalable quasi obligatoire avant le dépôt d'un PAPI complet,
- l'analyse multi-critère est à réaliser en plus des analyses coût/bénéfice (critères sociaux + environnementaux) dès lors que des projets d'aménagement dépassent 2 M€ ou 25% du montant global du PAPI,
- le porteur du PAPI doit également présenter des solutions alternatives aux travaux envisagés aux axes 6 et 7, couvrant les autres axes, avec des critères de comparaison clairement identifiés : coût, efficacité hydraulique, impact environnemental...
- une analyse environnementale est à réaliser sur l'ensemble des actions du PAPI et la consultation publique est à mettre en place avant le dépôt de la candidature PAPI
- le label PSR (plan de submersion rapide) est supprimé, mais l'ensemble des éléments demandés pour le confortement ou la rehausse d'un système d'endiguement devra avoir été fourni en amont. La levée des réserves de la CMI (commission mixte inondation) s'effectuera lors de la délivrance des autorisations Loi sur l'Eau
- le projet de cahier des charges fait référence à de nombreux guides renvoyés en annexe (dont la transposition en actions concrètes n'est pas toujours facile).

Globalement, ce projet de cahier des charges fixe des objectifs précis et ambitieux. Toutefois le risque d'avoir un projet de cahier des charges à un très haut niveau d'exigence est qu'il ralentisse les procédures et qu'il fasse reculer certains territoires à se doter d'un tel outil.

#### **- Présentation du projet de journée de formation des élus sur la gestion de crise**

M. FRYSOU rappelle que l'un des objectifs de cette journée de formation est de sensibiliser les élus à l'amélioration de la gestion de crise. Cette journée aurait lieu en mars 2017 en partenariat avec le Pays des Nestes.

Bien que le programme ne soit pas arrêté, M. FRYSOU souhaiterait que cette journée bénéficie du soutien de l'Association départementale des Maires de France, en inscrivant sur les invitations « sous l'égide de l'ADMF ».

Mme ARTIGALAS, en tant que Présidente de cette association, est favorable pour soutenir cette manifestation et être un relais de cette journée. L'AMF recherche toujours des partenaires pour organiser des formations. Elle transmet le nom de la personne à contacter pour organiser cet événement : Mme Françoise POUCHAND, adm65@ville-ibos.fr

Afin de limiter le nombre de places, Mme CARRERE propose que cette journée soit ouverte uniquement aux maires des communes des deux périmètres PAPI (Gaves+Nestes).

Les membres du Bureau sont favorables à cette présentation.

## **2-GEMAPI : Information sur l'avancement de la démarche et des dernières étapes avant le transfert de compétence**

Mlle BEGUE informe que le transfert avance dans de bonnes conditions : toutes les communautés de communes sont en cours de délibération et le PLVG s'occupe du transfert des contrats d'assurances, d'emprunt, de trésorerie et autres.

Mme CARRERE informe que s'est tenu, ce jour, une réunion avec les banques sur les futurs emprunts qui seront contractés. Y étaient présents la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Une consultation sera lancée en février 2017. 5M d'€ pourraient être demandés dès 2017. La Caisse des Dépôts devrait prendre la plus grande partie de l'emprunt et la Caisse d'Epargne et le Crédit agricole devraient se partager le reste.

Mme CARRERE demande à M. NOGUERE, Président du SIVOM du Pays Toy, de délibérer rapidement sur le transfert des emprunts avant la fin de l'année. Il en va de même pour le SYMIHL.

En ce qui concerne le personnel, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de la préfecture cad savoir si les agents transférés doivent d'abord transiter par les communautés de communes avant le PLVG (à l'heure où nous rédigeons ce compte-rendu nous avons reçu la réponse : les agents vont bien transiter via les EPCI mais l'arrêté de transfert sera simultané).

Mlle BEGUE informe qu'un nouveau Conseiller d'Insertion Professionnelle (CIP) a été recruté, M. Jean NOGRADY. Il remplacera Mme Josette DARRE qui occupait cette fonction jusqu'ici (et qui sera transférée à la future communauté de communes).

Sur la taxe GeMAPI, nous sommes dans l'attente d'un amendement au projet de loi de fin rectificatif qui devrait arriver d'ici la fin de l'année. Mme DUBIE a déposé un amendement pour que les Communauté de Communes puissent délibérer pour le 15 janvier 2017.

### 3-AFFAIRES GENERALES

#### **- Budget : Point sur l'exécution du budget 2016 et préparation de l'exercice 2017**

Mlle BEGUE indique que globalement, en fonctionnement, sur un budget voté de 1.357 M d'€, on va consommer 1.027 M d'€. Beaucoup de report à noter.

#### Par actions :

- Tourisme = 44 000 € consommés (voyages de presse, licences, brochure, outils de promotion). Les actions majeures liées à la stratégie cyclo et télé hôtelière vont démarrer début 2017 car les arrêtés financeurs ont été reçus fin 2016. (rappel BP = 130 000 €)
- La voie verte = prévisionnel 12 500€ = dépenses supérieures = 14 500€
- Culture = moins de dépenses que prévu car la Chargée de mission est arrivée plus tard que prévu. Subvention Fréquence Luz 33 000€ versée.
- OPAH = moins de dépenses ; recettes prévues versées. Retards 2014 et 2015 récupérés.
- Patrimoine en Balade = le budget prévoyait la réalisation d'un projet global avec un portage unique mais finalement, chaque porteur de projet l'a fait indépendamment ; moins de dépenses mais graphisme, communication, prestations de service= 7 000€
- RNE-RICE = 20 000€ de dépenses sur un budget de 38 000€. Recettes moindres = 9 000€. Solde à percevoir en 2017 du département et de TEPCV
- Forêt-bois = finalisation de l'étude sans option donc dépenses moindres que prévu. Mais pas d'aide financière sur le poste = réponse tardive pour la charte forestière et PycNBois. Mais un financement acquis pour les trois années suivantes grâce à Pyc'N Bois et une réserve avec le Feader - Région pour la charte.
- Etude Gemapi = budget global 46 000€ réalisé (solde à terminer)
- Contrat de Rivière = de nombreuses actions reportées (étude mobilités réponses AEAG), étude DIG en cours, moins de dépenses pour le Réseau Qualité, communication non réalisée. Report 2017 pour l'essentiel
- Natura 2000= budget conforme mais les recettes sont en attente du fait de problèmes de logiciels au niveau national.
- PAPI = Lidar, cadastre terminé, marchés sur le film et le recensement lancés.

Nous attendons de nombreuses recettes cette fin d'année en animation.

En investissement, sur un budget voté de 591 000 €, on est à 217 000€ de dépenses. Un résultat important est à attendre car nous avons tiré l'emprunt court terme de 230 000€ nous permettant d'engager les premières actions. Et il nous reste l'emprunt de 400 000€ à tirer (utile pour la GeMAPI en début d'année).

Pour 2017, le budget principal sera donc détaché du BA GeMAPI dont l'estimatif a été présenté en conseil syndical le 18 octobre.

A ce jour, l'autofinancement restant du budget prévisionnel est élevé.

L'objectif est d'être proche d'un budget constant c'est-à-dire de solliciter les EPCI membres sur le reste à charge uniquement lié au service développement et non à la GeMAPI qui fera l'objet d'une autre contribution. Ces éléments seront présentés début 2017.

M.FRYSOU quitte l'assemblée.

- **Modification du plan de financement de l'aide Leader pour l'assistance technique 2016**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le PETR du PLVG porte en partenariat avec le PETR Cœur de Bigorre, le programme Leader 2014-2020 du territoire Plaines et Vallées de Bigorre.

Mlle BEGUE rappelle que les membres du conseil syndical ont délibéré le 17 décembre 2015 pour approuver le plan de financement et pour solliciter des fonds FEADER au titre de l'assistance technique 2016.

Considérant que le plan de financement a été modifié, il convient de délibérer pour approuver le nouveau plan de financement.

Le coût prévisionnel, révisé, porté par le PLVG au titre de l'assistance technique 2016 est de 27 673.63 euros et se décompose comme suit :

- frais salariaux (0.5 ETP animation et gestion sur l'année) = 26 573,71 €
- frais de mission = 500 €
- adhésion à Leader France = 600 €

Le PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves sollicite une aide de 16 604,23 € correspondant à 60% de 27 673,71 € de dépenses.

L'autofinancement représentant 40% de la dépense, soit 11 069,48 €.

Pour 2016 la moitié du poste de Mlle BEGUE est pris en compte dans cette assistance technique Leader. Mlle BEGUE précise qu'en 2017 seul le poste de Céline FUSTIER apparaîtra dans les dépenses en tant que gestionnaire du programme LEADER.

Les membres du Bureau syndical décident de valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté en séance et d'autoriser Madame Viviane ARTIGALAS, vice-présidente, à solliciter auprès du GAL Plaines et Vallées de Bigorre les crédits d'assistance technique à hauteur de 60 % du coût total prévisionnel pour l'assistance technique 2016 pour le PLVG, soit une aide de 16 604,23 €.

#### **4-PERSONNEL : prolongation du programme pluriannuel de l'accès à l'emploi titulaire**

Madame la Présidente expose qu'en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 17, il a soumis au comité technique compétent en date du 14 novembre 2016 un rapport sur la situation des agents contractuels employés par le PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves remplissant les conditions pour être titularisés ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives

de recrutement.

Compte tenu des objectifs de la GPEEC et de la nécessité de pérenniser les emplois, les besoins du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves en matière d'accès à l'emploi titulaire s'établissent à 2 postes au total (nombre total de postes) dans les cadres d'emplois et les grades indiqués ci-après.

Pour le PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, le programme proposé est le suivant :

Nombre d'emplois ouverts aux sélections professionnelles	Cadres d'emplois et grades	Année prévisionnelle de recrutement
2	Ingénieur	2016
	Attaché	2018

Mlle BEGUE indique qu'il s'agit :

- Au grade d'ingénieur de Mme Hélène SAZATORNIL, en CDI depuis le 01.01.2014, dont les missions vont se renforcer avec la prise de compétence GeMAPI. L'entretien professionnel au Centre de gestion se tiendra le 14 décembre prochain.
- Au grade d'Attaché de Mme Céline RINGEVAL, en CDI depuis le 01.09.2016.

Le Comité Technique a émis un avis favorable au plan de titularisation dans sa séance du 14 novembre 2016,

Le Bureau syndical décide d'approuver le programme pluriannuel de titularisation présenté par Madame la Présidente et de confier la mise en œuvre des sélections professionnelles au Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.

*Depuis la rédaction de ce compte-rendu, Mme SAZATORNIL a brillamment réussi son entretien professionnel et peut être titularisée au 01/01/2017.*

## **5-TOURISME :**

### **- Modification du plan de financement de la demande d'aide relative au projet de télé de destination**

Madame la Présidente rappelle le projet de création d'une TV hôtelière sur le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. L'objectif est de mettre en place une chaîne TV hôtelière dans les principaux hôtels de nos vallées (surtout sur la zone lourdaise), mais aussi dans certains sites de visites et Offices de tourisme afin de diffuser une image de la destination qualitative et surtout d'apporter aux clients en séjour une information en temps réel et l'inciter à rayonner sur les vallées pour goûter aux activités et sites qu'il n'aurait pas prévu en amont de son séjour. La production d'images nécessaires à cette chaîne permettra de compléter un besoin grandissant de tous nos acteurs de la destination : des images de qualité et immersives pour promouvoir les sites de destination en général.

Madame la Présidente rappelle que le conseil syndical a délibéré le 5 avril 2016 pour approuver un plan de financement, mais, considérant que le montant total du projet a été modifié (34 716 € HT au lieu de 40 000 € HT), il convient d'approuver ce nouveau plan de financement :

Coût total du projet (en € HT)	34 716,00 €	100%
Conseil Départemental (FDT)	3049.00 €	8.8%

Leader	14 580,72 €	42%
Autofinancement	17 086.28 €	49.2%

Madame la Présidente précise que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites sur le budget 2017 du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, considérant que les dates prévisionnelles de début et fin d'opération sont les suivantes : Janvier 2017- Juin 2018.

Le Bureau Syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Présidente à lancer une consultation relative à ce projet,
- d'autoriser Mme la Présidente à attribuer le marché à l'issue de la commission de sélection,
- d'autoriser Mme la Présidente et Mme la vice-présidente Mme ARTIGALAS, à solliciter les partenaires financiers que sont le GAL Plaines et Vallées de Bigorre pour le programme Leader et le Conseil Départemental pour le FDT
- d'inscrire les dépenses et recettes liées à cette opération au BP 2017,
- d'autoriser Mme la Présidente et Mme la vice-présidente, Mme ARTIGALAS, à remplir et à signer toutes les formalités administratives relatives à cette opération.

- **Modification du plan de financement de la demande d'aide relative à la stratégie vélo**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical le travail du PLVG axé sur le développement de la filière cyclo en tant que levier de l'économie touristique du territoire. En formulant une série d'actions issue de la stratégie vélo, le PLVG positionne clairement son ambition : être une véritable destination vélo d'excellence.

Aujourd'hui, l'objectif du PLVG est donc la montée en puissance de cette destination et surtout la maîtrise de cette filière. Le territoire doit devenir acteur de son potentiel touristique pour à la fois comprendre l'activité mais aussi pérenniser ses atouts et son économie.

Les actions envisagées pour 2016-2017 viseront à la fois la qualité de l'offre, la promotion de la destination (édition de document, voyage de presse, ...) la commercialisation de la destination (éductours) ainsi qu'un volet important, la mise en place d'un observatoire des clientèles à vélo.

En avril 2016, une première délibération avait validé un plan de financement. Cette délibération vient modifier le plan de financement avec une modification du taux d'aide publique de 70% à 80% ce qui permet de solliciter une aide complémentaire de Leader.

Pour rappel, le coût des dépenses est de 58 000 € HT répartis comme suit :

- 5 000 € sur le volet observatoire
- 32 618 € sur le volet promotion et commercialisation de la destination
- 8 500 € sur le volet qualité de l'offre Altamonta
- 11 882 € sur le volet VTT destination enduro

Le financement à 80% se répartit comme suit :

- Autofinancement (24%) = 13 920 €
- Programme Leader (48%) = 27 840 €
- FNADT massif (28%) = 16 240 € qui a été attribué.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place des actions de la stratégie vélo pour 2016-2017,
- d'autoriser Mme la Présidente à lancer une consultation relative à ce projet sous forme de procédure adaptée,
- d'autoriser Mme la Présidente à attribuer le marché à l'issue de la commission de sélection,
- d'autoriser Mme la vice-présidente, Mme ARTIGALAS, à solliciter une aide auprès du GAL Plaines et Vallées de Bigorre dans le programme Leader et l'Etat
- d'inscrire les dépenses et recettes liées à cette opération au BP 2017,
- d'autoriser Mme la Présidente et Mme la vice-présidente, Mme ARTIGALAS, à remplir et à signer toutes les formalités administratives relatives à cette opération.

### **7-CULTURE : Information sur l'évolution du projet et la volonté de réaliser un outil internet d'information culturelle**

Mme RAVELEAU excuse la chargée de mission Culture, Karine PEIGNAUD, absente ce soir. Cette dernière a commencé sa mission il y a 3.5 mois et propose un plan d'actions de la démarche culturelle du GAL Plaines et Vallées de Bigorre pour 2017-2018, sur 3 axes :

1/Animer le réseau des acteurs culturels du GAL avec la mise en place de « Goûters de l'info » avec un invité qui interviendra sur des thématiques d'actualité répondant aux attentes et aux besoins des acteurs et proposer un accompagnement au fil de l'eau.

2/Favoriser les échanges entre acteurs, élus et collectivités publiques avec l'organisation d'une « Journée de la culture » sur la thématique « Comment la culture et l'économie créative peuvent s'inscrire comme des réponses nouvelles aux enjeux de territoires et de populations ».

Etant donné que la première journée dite de « speed dating culturel » en 2015 a eu lieu à Bagnères de Bigorre, les membres du Bureau proposent d'organiser cette journée le samedi 25 mars 2017 sur le territoire du PLVG (le lieu reste à déterminer).

3/Communiquer et rendre plus lisible l'offre culturelle. Aujourd'hui, le seul outil disponible est la NEWSLETTER CULTURE du PLVG envoyée chaque mois à plus de 1000 abonnés. L'idée serait de créer un site internet, pour le PLVG, dédié à l'offre culturelle du territoire, une vitrine pour les acteurs locaux. Ce projet pourrait faire l'objet d'un dépôt de dossier de subvention au titre du programme européen Leader (qui devrait être validé lors du prochain conseil syndical du PLVG le 20/12).

Mme RAVELEAU informe que ce plan d'actions sera aussi présenté du côté bagnérais au PETR Cœur de Bigorre pour connaître leurs ambitions.

### **8-FORET-BOIS : Conclusions de l'étude complémentaire « plateforme bois à Lourdes »**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau, que ce projet propose trois sites d'implantation qui sont : Cap Aéro à Adé, Mourles à Lourdes et Pierrefitte-Nestlas.

Cap Aéro a été recalé. Le site de Pierrefitte-Nestlas nécessite des études complémentaires alors que celui de Lourdes est prêt à démarrer.

M.PEREIRA ayant manifesté son intérêt sur ce projet, Mme CARRERE propose de provoquer une rencontre entre les principaux protagonistes qui sont la ville de Lourdes et la communauté de communes de la Vallée de St Savin.

Les élus du Bureau sont favorables à cette proposition et souhaitent que cette réunion débouche sur le choix d'un site et le lancement de cette plateforme.



## 9-RICE

### - **Participation au financement d'un chargé de mission RICE à l'échelle départementale**

La parole est donnée à Mme RAVELEAU qui refait un petit historique de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

La RICE n'a aucun statut juridique mais la gouvernance était assurée jusqu'à présent par la Régie du Pic du Midi de Bigorre et le Syndicat Départemental de l'Eclairage des Hautes-Pyrénées. La RICE est également portée par 3 territoires engagés (PETR des Nestes, PLVG, Communauté de Communes de la Haute-Bigorre) et un ensemble d'acteurs ; les gestionnaires réunissent ces nombreux acteurs au sein d'un comité de pilotage.

L'animation de la RICE et le suivi de la qualité du ciel sont des missions statutaires du PLVG. L'action du PLVG porte sur des actions auprès des élus et en direction des habitants et des visiteurs. Depuis 2012 c'est un budget de plus de 250.000 € HT qui a été dédié à la RICE.

Lors de la réunion du comité de pilotage de la RICE à laquelle le PLVG a été associée le 14 octobre 2016, SDE et Régie du Pic du Midi, co-gestionnaires de la RICE, ont abordé les questions de la gouvernance et l'animation de la RICE.

En vue d'une reconnaissance officielle et nationale de la RICE comme un espace de projet protégé au même titre que les PNR, il a été proposé que le Parc national des Pyrénées soit désormais le troisième co-gestionnaire de la RICE. Le Directeur du Parc, présent le 14 octobre, a accepté cette proposition.

Jean-Marie Dupont, représentant le PLVG lors de cette réunion, a proposé que les Communautés de Communes du PETR intègrent le Copil. Cette proposition n'a pas été retenue.

Pour l'animation, il apparaît un niveau intermédiaire dans la gouvernance entre les cogérants et les partenaires : l'Association Sciences en Bigorre en tant que maître d'œuvre de la RICE ferait le travail d'animateur de projet RICE à l'image du rôle qu'a pu jouer Nicolas Bourgeois lorsqu'il était en thèse CIFRE au Pic du Midi de 2012 à 2015. Ce dernier est désormais salarié de la Régie du Pic du Midi en tant que Responsable de site et resterait référent de l'association maître d'œuvre.

L'Association Sciences en Bigorre est présidée par M. Bruno Montflier, créée en 2006 à Tarbes par des amoureux des sciences pour permettre aux publics de se familiariser avec des concepts parfois compliqués. Elle est membre des groupes [Ferme des Etoiles](#) et [Science Animation Midi-Pyrénées](#).

Les missions actuelles de cette association sont :

- Proposer des animations tous publics dans le domaine des sciences.
- Assurer la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle.
- Coordonner des manifestations nationales, tels que la Fête de la Science, au niveau départemental.
- Participer à des manifestations nationales, comme la Nuit des Etoiles.

Lors du COPIL du 14/10, Régie du Pic du Midi et SDE 65 ont présenté les missions qu'ils souhaitent confier à l'association Sciences en Bigorre désormais maître d'œuvre de la RICE, à savoir :

1/ une mission liée à l'organisation et au fonctionnement de la RICE

2/ une mission liée au champ d'actions de la RICE.

Pour assurer cette mission l'association va créer un poste d'animateur RICE dont le plan de financement prévisionnel est de 60 000€ (dont 35 000€ de frais salariaux).

Il est attendu que le PLVG participe à hauteur de 5.000 €.

Lors du COPIL du 14/10/16, M. Jean-Marie Dupont a fait part de son étonnement quant à la participation financière du PLVG et a rappelé tous les efforts financiers consentis chaque année

par le PLVG depuis 2012. Il a émis une réserve sur la participation du PLVG et a indiqué que la décision ne revenait pas à lui seul mais qu'elle incombait à Mme la Présidente du PLVG et aux membres du conseil syndical.

Cette proposition soulève plusieurs problématiques sur le choix de l'association Sciences en Bigorre en tant que maître d'œuvre de la RICE, sur le calcul des contributions demandées, sur le type de poste.

Mme RAVELEAU indique qu'il a été annoncé dans le compte-rendu du COPIL RICE, que les 2 PETR et la communauté de communes de la Haute-Bigorre seraient sollicités officiellement quant à la participation au poste de chargé de mission RICE. A ce jour, le PLVG n'a été destinataire d'aucun courrier.

A l'heure de la préparation du budget prévisionnel 2017, il convient de solliciter une rencontre avec les co-gestionnaires de la RICE pour obtenir les réponses aux nombreuses questions que soulève le recrutement d'un chargé de mission RICE au sein de l'Association Sciences en Bigorre.

Mme CARRERE n'est pas favorable à la proposition de financement du poste RICE et souhaiterait avoir des précisions sur le devenir de la valorisation touristique initiée par le PLVG autour de la RICE pour l'ensemble du territoire. Elle propose de rencontrer M. Bruno ROUCH du SDE afin de discuter de ce point.

#### **- Information sur un futur projet de coopération Leader en lien avec la RICE et la sensibilisation à la pollution lumineuse**

Mme RAVELEAU informe du souhait du PLVG de développer un projet de coopération dans le cadre du programme LEADER qui permettrait de

- Favoriser le transfert d'expériences,
- Mutualiser des outils et des moyens,
- Co construire des actions,
- Développer un réseau de territoire engagés pour la protection de la nuit noire au sein de la grande Région Occitanie,
- Avoir une reconnaissance régionale et être soutenu par la région et le CRT,
- Mobiliser des financements européens pour financer nos actions.

Mme RAVELEAU indique qu'elle a déjà identifié quelques partenaires comme le PNR des Causses du Quercy dans le Lot, le PETR Portes de Gascogne dans le Gers et 2 GAL du Gard Lozère.

6 thématiques de coopération sont envisagées. Certaines liées au transfert d'expérience (labellisation et suivi de la qualité du ciel/éducation à l'environnement auprès des jeunes/événementiel) et d'autres liées à la co-construction (développement d'une filière touristique autour de la nuit, marquage territorial, actions de communication et marketing).

Mme RAVELEAU informera de l'état d'avancement de ce projet de coopération.

M. DUPONT indique que ce projet est de faire du développement touristique autour de la RICE comme le PLVG s'applique à le faire avec la stratégie vélo et ALTAMONTA.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable de principe sur ce projet de coopération et invitent Mme RAVELEAU à poursuivre son travail.

### **11-POLITIQUES CONTRACTUELLES : Contrat de ruralité**

Madame la Présidente rappelle que le Conseil Syndical a présenté lors du dernier conseil syndical les grandes lignes du Contrat de Ruralité (cf. compte-rendu du 18/10/16)

Depuis, Mlle BEGUE indique qu'elle a rencontré le Sous-Préfet et l'équipe en charge de la mise en œuvre de ces contrats. L'accord cadre est bâti et devrait être signé d'ici la fin de l'année. Une dernière réunion de travail aura lieu le 9 décembre prochain.

Elle précise que peu d'informations sont disponibles aujourd'hui, notamment sur la mise œuvre, les critères d'éligibilité et leur financement.

La séance est levée à 20h20.

La Directrice, Emmanuelle BEGUE

